



Question succession enfants

Par **lolo39**, le **14/01/2015 à 10:36**

Mon papa est decede le notaire a estimer que l on aurait 15 000 euro pour la part de la maison et le droit a 10 pour cent de materiel.est ce que le materiel sera deduit des 15 000 euro?que se passe t il si ma belle mere ne peut pas nous donner les parts sachant quelle veut garder la maison?je suis vraiment dans le flou.merci d'avance